



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Emmanuel Chassot (suppl.), Florentin Carron (suppl.), Sébastien Roh et Pascal Luisier
Objet	Ne pas se laisser devancer par Suzuki
Date	14.11.2014
Numéro	4.0123

Drosophila suzukii a causé pour la première fois l'an passé des dégâts au vignoble, dégâts difficilement quantifiables à l'échelle du canton. Au vu des conditions climatiques de 2014, les pourritures grises et acides se seraient de toute façon manifestées.

Les vignerons valaisans, au même titre que les arboriculteurs et les producteurs de petits fruits, doivent tenir compte dès à présent de cette nouvelle donne. Le Conseil d'Etat, par le Service de l'agriculture a pris les mesures suivantes pour protéger durablement la récolte :

Surveillance du territoire

L'Office de la viticulture a étendu le réseau de surveillance à tout le canton, en installant des pièges de Vouvry à Visperterminen. Il a surveillé attentivement et à intervalle rapproché plusieurs parcelles qui furent durement touchées en 2014, ceci dès la véraison, afin de détecter les premières pontes. Ce travail a été effectué en collaboration avec Agroscope et a permis d'informer régulièrement les vignerons.

Vulgarisation

Durant l'hiver dernier, l'office de la viticulture a participé à diverses séances ayant permis d'informer les viticulteurs des dernières connaissances sur cet insecte et de dispenser les recommandations pour l'année à venir. Au total, plus de 800 exploitants ont pris part à ces séances. D'autre part, l'étroite collaboration entre les cantons et Agroscope a abouti ce printemps à la publication d'une fiche de recommandation pour les viticulteurs. Celle-ci a été adressée par courrier à plus de 600 viticulteurs valaisans participant aux activités régulièrement organisées par l'office de la viticulture. Enfin, dans le courant du mois d'août, 28 séances délocalisées ont été organisées, afin d'apprendre aux viticulteurs à déceler les œufs de *D. suzukii* dans leurs exploitations. En effet, seule la détection de ces œufs permet de déterminer avec certitude la nécessité d'engager la lutte contre cet insecte.

Avertissement

La diffusion de communiqués phytosanitaires hebdomadaires dès le début août a permis d'informer en temps réel les viticulteurs des dernières observations. Ces communiqués sont transmis à 1'023 abonnés par mail, fax ou courrier. Depuis cette année, les informations sont également diffusées sur l'application pour smartphone InfoVS et de nombreux conseils individuels sont donnés sur demande des vignerons.

De plus, une réorganisation interne du service de l'agriculture a permis de renforcer les ressources par l'engagement d'une personne supplémentaire pour le soutien technique aux viticulteurs.

Le CE met donc tout en œuvre pour définir, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie de lutte performante et pour informer de manière exhaustive les vignerons valaisans. Cet engagement s'inscrit pleinement dans le sens voulu par le postulat.

Conséquences sur la bureaucratie - conséquences financières : Aucune

Conséquence sur la RPT : Aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 19 août 2015